

### **Approbation du précédent compte-rendu**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2020

### **Délibération N° 49-2020 : Demande de fonds de concours de la commune de Beaubery à la Communauté de communes Le Grand Charolais dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2020 (FAIR)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019.

A ce titre, la commune de Beaubery souhaite solliciter l'obtention d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de communes Le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2020 pour son projet de travaux de rafraichissement et mise en valeur du bourg – création d'un cheminement piétons.

Il est rappelé que le montant du Fonds de concours doit être inférieur à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 V,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la délibération n°2018-037 du 9 avril 2018 portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019,

Vu le règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement rural,

Vu l'avis favorable du Conseil des maires en date du 19 octobre 2020 et du 07 décembre 2020,

#### **Le Conseil Municipal :**

- **demande au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2020 un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grand Charolais :**

<b>Projet</b>	<b>Montant total des travaux en HT</b>	<b>Montant du Fonds de concours versé par la CCLGC</b>
Travaux de rafraichissement et mise en valeur du bourg – création d'un cheminement piétons.	42 372 €	2 389,70 €

- **inscrit cette somme en section d'investissement au compte 13251 ;**
- **dit que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.**

### **Délibération N° 50-2020 : Ouverture de crédits**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'effectuer une ouverture de crédits dans la limite du quart (1/4) des crédits votés au chapitre 21 de l'exercice 2020

Soit la somme de **37 356,75 €**

## **Délibération N° 51-2020 : Bail commercial – commerce multiservices**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation du multiservices se fera en février 2021. Il est donc nécessaire d'établir un bail commercial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **FIXE** à compter du **1<sup>er</sup> février 2021** le loyer mensuel du commerce multiservices à 450 € HT taxes et charges en sus.
- **Le loyer sera payable d'avance au plus tard le 5 de chaque mois**, entre les mains de Madame La Responsable du Service de Gestion Comptable du Charolais Brionnais à Charolles, Receveur Municipal de la commune de Beaubery.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre la Commune et Madame Violetta SAMAKODOVA

## **Délibération N° 52-2020 : Barème de la redevance d'assainissement**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- DECIDE de ne pas modifier le barème de la redevance annuelle d'assainissement **à compter du 1er janvier 2021**, elle restera :

- **part fixe : 58,00 euros**

- **part proportionnelle : 1,50 euros par m3 d'eau potable facturée dans l'année.**

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

## **Questions diverses :**

1 – Devis demandé pour l'installation d'un vidéoprojecteur et écran dans la salle des fêtes (+ mairie)

2 – Utilisation Panneau Pocket : à ce jour : 1 003 lectures et 26 téléchargements

3 – Pour info : restructuration de la Trésorerie de Charolles – création du SGC (Service de Gestion Comptable) du Charolais-Brionnais au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : regroupement des collectivités des trésoreries de Charolles, Digoïn, Paray-le-Monial, Perrecy, puis plus tard, au 01/09/2021 : Bourbon-Lancy et Gueugnon et pour finir au 01/01/2022 : Chauffailles et Marcigny.

4 – Commerce multiservices : diagnostic fait

5 – Fils décrochés : réponse écrite reçue pour confirmer la réception de notre demande

6 – SYDESL : groupement d'achats en 2023

7 – Pas de paiement en 2020 concernant la location de la salle des fêtes pour les associations (suite à la crise sanitaire)

8 – Ecole : demande de l'avis des communes pour le renouvellement de l'école sur 4 jours par semaine

9 – Voir pour l'achat d'un râtelier pour les vélos à fixer sur la place du Bourg

10 – Inventaire de la salle des fêtes sera fait en 2021

11 – Mise en place distribution plaques concernant l'adressage :

- préparation le 21 décembre à l'atelier communal : rangement des plaques et lettres (nominatives avec N°) par hameaux
- distribution semaine 53 (du 28 au 31 décembre 2020) avec le bulletin municipal : un tableau de bord sera à remplir – si absence (résidence secondaire) : plaque à récupérer à la mairie
- prévoir un planning pour les rendez-vous des personnes qui auront besoin d'aide pour leurs démarches de changement d'adresse sur internet

12 – Examen rapport commission voiries et bâtiments :

Le débat a porté sur le fait de faire un enrobé sur la route menant de Quierre aux 4 chemins.

S. PETIT craint que cette réfection créée un nouvel axe de circulation sur la commune entraînant une augmentation du trafic et de la vitesse des véhicules.

Elle a demandé si l'avis des habitants de Quierre avait été sollicité

D. PIGNOT a demandé que le tonnage des véhicules soit limité

Il a été proposé de rajouter un panneau direction La Clayette aux 4 chemins pour que les personnes ne soient pas incitées à passer par cette route.

Les arguments en faveur de ces travaux : cela diminuera le temps de travail de M. AULAS pour l'entretien de cette voirie communale qui est la dernière à ne pas être en enrobé.

De plus cela rendra plus confortable la circulation du bus scolaire.

Les grumiers passeront toujours pour aller dans les bois et tourner vers l'étang de Quierre mais ne l'emprunteront pas pour aller en direction du village.

G. AUFRAND a demandé que soit planifié sur plusieurs années les travaux d'enrobé sur les voiries communales.

Au final, ces travaux ont été mis au vote : 1 voix contre et 1 abstention

Fin de séance : 21 h 15